

Il faudrait également noter que le gouvernement applique pour le blé un programme de double prix en vertu duquel 57 millions de dollars environ ont été versés aux producteurs de blé de l'Ouest du Canada alors que le reliquat sera distribué bientôt aux autres producteurs. Le gouvernement se préoccupe beaucoup de les protéger contre les fluctuations qui surviennent de temps à autre sur le marché. Il a déjà dit son intention d'élaborer un plan de stabilisation des recettes provenant des céréales, qui tiendrait compte des chutes de prix conséquentes à une pléthore sur le marché mondial. Un tel régime offre la meilleure protection qui soit aux producteurs contre la baisse des prix.

En outre, le gouvernement est intéressé à collaborer avec le marché international des céréales afin de parvenir

à des niveaux de prix qui assurent une juste rentabilité aux producteurs. De plus, le gouvernement a institué un fonds de développement commercial pouvant atteindre 10 millions de dollars, dont la plus grande partie sera affectée à l'expansion des marchés pour les céréales canadiennes. Enfin, et je ne voudrais pas engager une discussion avec mon distingué collègue—les exportations de céréales ont atteint un chiffre record pour la campagne agricole 1970-1971 et tout indique que celui-ci sera battu au cours de la campagne courante.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. La motion dont la Chambre est saisie est censée avoir été adoptée. La Chambre s'ajourne donc à 11 heures demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)